

Greffé
du Tribunal de Commerce de
Evreux
PALAIS DE JUSTICE
4bis RUE DE VERDUN BP 382
27003 EVREUX CEDEX
MINITEL:36.17 CODE INFOGREFFE

**CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE**

Concernant :

Sté AUTOMATISME ELECTRICITE ETUDE
MAINTENANC
chemin du Haut Marais
27600 GAILLON

Dépôt effectué par :

Sté SCP Luc DARTOIS - Karine NAUROY
résidence du Palais 6 Boulevard
Georges Chauvin
27000 EVREUX

Numéro RCS : Evreux B 409 789 104

<31378/2000B01691>

Dénomination sociale :

AUTOMATISME ELECTRICITE ETUDE MAINTENANCE INDUS-
TRIELLE

Pièces déposées le 05/06/2008

Numéro : 2802061

Procès-verbal d'Assemblée du 25/06/2007

- Nomination de Commissaire aux comptes suppléant
- Nomination de Commissaire aux comptes

L'un des Greffiers associés



**AUTOMATISME ELECTRICITE ETUDE MAINTENANCE INDUSTRIELLE
A.E.M.I.**

**S.A.S. au capital de 40.500 Euros
Siège social : Chemin du Haut Marais
27600 GAILLON
409.789.104 RCS EVREUX**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 25 JUIN 2007**

PROCES VERBAL DE DELIBERATION

EXTRAIT

Le 25 juin 2007, à 18 heures, les actionnaires se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au siège social de la Société.

Une feuille de présence a été émargée par chaque membre de l'Assemblée, en entrant en séance.

Sont présents :

- M. Didier LACOMBE, propriétaire de	1426 actions
- Melle Cécile LACOMBE, propriétaire de	37 actions
- M. Jean-Luc LACOMBE, propriétaire de	37 actions

La séance est ouverte sous la présidence de M. Didier LACOMBE, Président

La feuille de présence vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le Président permet de constater que la totalité des actions formant le capital social est représentée.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- un exemplaire des statuts de la Société,
- la feuille de présence.

Il dépose également les rapports et documents suivants qui vont être soumis à l'examen de l'Assemblée :

- les comptes annuels,
- le rapport du Président,
- le rapport du Commissaire aux Comptes,
- le texte des projets de résolutions.

L.D

Le Président rappelle l'ordre du jour :

- rapport du Président sur la marche de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006,
- rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission et sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce,
- approbation de ces comptes,
- affectation du résultat,
- nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire,
- nomination d'un Commissaire aux Comptes suppléant,
- rémunération de la présidence,
- pouvoirs pour les formalités.

Après avoir donné lecture des rapports du Président et du Commissaire aux Comptes, il présente à l'Assemblée les comptes annuels.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

EXTRAIT

QUATRIEME RESOLUTION – NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, la Société FRANCECO-FITECO, Société par Actions Simplifiée au capital de 563.500 €uros dont le siège social est situé 65, Rue du Maréchal Joffre – 27000 EVREUX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'EVREUX sous le numéro 381 948 553, représentée par Monsieur Francis DORANGE, es-qualité de Président, inscrit sur la liste des Commissaires aux Comptes de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes domiciliés dans le ressort de la Cour d'Appel de ROUEN, en remplacement de Monsieur Francis DORANGE, démissionnaire.

La Société FRANCECO-FITECO exercera ses fonctions pour une durée de six exercices à compter de l'exercice en cours.

LD

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Monsieur Francis DORANGE, es-qualité, a déclaré accepter ces fonctions.

CINQUIEME RESOLUTION – NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, Monsieur Lionel MOURLIN, domicilié 4, Place Lorraine – 27800 BRIONNE, inscrit sur la liste des Commissaires aux Comptes de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes domiciliés dans le ressort de la Cour d'Appel de ROUEN, en remplacement de Monsieur Patrick LAVENAS, démissionnaire.

Monsieur Lionel MOURLIN exercera ses fonctions pour une durée de six exercices à compter de l'exercice en cours.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Monsieur Lionel MOURLIN a déclaré accepter ces fonctions.

SEPTIEME RESOLUTION – POUVOIRS POUR LES FORMALITES

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou d'extraits certifiés conformes du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité requises par la loi et afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal.

certifié conforme
